



## L'ACTUALITÉ

# QUE PRÉVOIT LE PLAN POUR LES INDÉPENDANTS ?

Présenté dans ses grandes lignes par le Président de la République lors des Rencontres de l'U2P, le Plan pour les Indépendants sera examiné la semaine prochaine en Conseil des Ministres.

“ Favoriser la transmission des entreprises et pas seulement les créations : une revendication ancienne de la CAPEB. ”

# 2,9 millions

C'est le nombre d'indépendants dans le pays, hors secteur agricole qui en compte 400 000.

Comme l'a dit le Président Dominique Méteyier lors des Rencontres de l'U2P la semaine dernière, le plan pour les indépendants ne résoudra pas tout mais il permettra des avancées pour améliorer leur sort, ce qui n'a pas été fait réellement depuis la loi Madelin de 1994.

Le ministre des TPE et PME avait annoncé dès le début de l'année son intention de travailler à ce plan et l'U2P a été étroitement associée à son élaboration. Le Plan comporte 20 mesures visant à atteindre 5 objectifs : assurer la protection du patrimoine personnel des indépendants, simplifier et améliorer leur protection sociale, faciliter leur reconversion et leur formation, favoriser la transmission des entreprises et des savoir-faire et enfin, simplifier l'environnement juridique et l'accès à l'information des indépendants. Vaste chantier donc.

Par le passé, nous étions parvenus à obtenir que la résidence principale des indépendants soit insaisissable, un premier pas qu'il fallait absolument renforcer. C'est ce que le Plan prévoit en élargissant cette protection à l'ensemble du patrimoine personnel des entrepreneurs individuels en cas de faillite de l'entreprise. Un statut unique sera créé en ce sens et deviendra la forme incontournable pour l'exercice d'une activité en nom propre. En conséquence le statut de l'EIRL sera supprimé. Dans le même registre, le Plan prévoit de faciliter le passage d'une entreprise individuelle à une société, la transmission de la totalité du patrimoine professionnel pouvant être réalisée en une seule opération.

Côté transmission justement, nous appelions de nos vœux une réduction de la fiscalité, en particulier dans le cadre d'une transmission à un membre de la famille. Ce sera désormais chose faite puisque le plan prévoit une déduction fiscale des amortissements pour les fonds commerciaux qui seront acquis du 1<sup>er</sup> janvier prochain au 31 décembre 2023 mais uniquement durant 2 ans, ce qui n'était pas notre demande. Également, un entrepreneur individuel pourra être exonéré de tout ou partie des plus-values réalisées lors de la cession de son activité à son locataire gérant en place. Et le délai de demande d'exonération des plus-values professionnelles de cession lors d'un départ à la retraite passera à 36 mois. L'exonération sera totale pour les biens inférieurs à 500 000 € et partielle jusqu'à 1 M€. Répondant à l'une de nos fortes attentes, le deuxième axe de ce Plan vise une meilleure protection sociale pour les indépendants. Cela prendra la forme d'une baisse d'environ 30 % des cotisations au dispositif d'assurance volontaire contre le risque des AT/MP. Autre vieille revendication de l'U2P et de la CAPEB : l'ouverture du statut de conjoint collaborateur au concubin du chef d'entreprise et parallèlement, le calcul des cotisations sociales pour les conjoints collaborateurs sera simplifié. En outre, tous les indépendants pourront dès 2022 moduler leurs cotisations et contributions sociales en temps réel en fonction de leurs revenus perçus. En toute logique, seront supprimées les pénalités appliquées aujourd'hui lorsque la déclaration du revenu d'activité a été sous-estimée.

(Suite p. 4)

## MÉTIERS

# L'ISM « DONNE » 4,8 M€ À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC NOTRE-DAME DE PARIS POUR PROMOUVOIR LES MÉTIERS

Dimanche dernier, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, Anne De Blignières, Présidente de l'ISM, a fait don de 4,8 millions d'euros à l'établissement public Notre-Dame de Paris.

Petit retour historique : on se souviendra que l'ISM avait été créé en 1990 par l'État, l'UPA de l'époque et l'APCMA qui souhaitaient disposer d'un centre de ressources et d'études sur l'artisanat et la très petite entreprise. Depuis, l'Institut Supérieur des Métiers a réalisé de nombreuses études sur le secteur et contribué à dispenser un grand nombre de formations, dont celles de l'École des Cadres de la CAPEB.

Privé des subventions publiques indispensables à son fonctionnement, l'ISM a dû se restructurer en prenant acte du désengagement de l'État ce qui l'a conduit à devoir modifier en profondeur ses statuts et à vendre ses locaux en 2020. En accord avec l'État, une partie du produit de cette vente a été affectée à l'établissement

public de Notre-Dame de Paris dans le cadre d'une convention qui a donc été signée officiellement ce 18 septembre avec le général Georgelin en charge de l'établissement public Notre-Dame de Paris sous le patronage du ministre délégué aux PME, Alain Griset. Éric Le Dévéhat, Président de l'UNA Métiers de la Pierre de la CAPEB et en charge du dossier du « patrimoine » au sein de la confédération, représentait la CAPEB et l'U2P à cette occasion. Aux termes de cette convention, ces 4,8 M€ serviront à promouvoir les métiers au travers de l'organisation d'événements culturels, de la création d'outils pédagogiques, d'ateliers, de supports de présentation des métiers. Il s'agira



également d'informer le public sur les métiers et tout particulièrement ceux du bâtiment, notamment par la production de vidéos, et de conduire des actions en direction des apprentis d'une part et des personnes éloignées de l'emploi d'autre part. Un comité est chargé de suivre ces actions et nous veillerons bien sûr au bon usage de ce don !

## → LE CHALLENGE DES MÉTIERS DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION EST LANCÉ !

Le challenge des métiers du plâtre et de l'isolation était jusqu'ici organisé tous les ans et ce, depuis 1995.

Désormais, le Challenge "Découvrir les Métiers du Plâtre" a lieu tous les deux ans pour susciter des vocations et des inscriptions dans les centres de formation, sensibiliser les jeunes, mais aussi leurs parents et le grand public sur les perspectives d'emploi et les réelles possibilités de carrière dans les Métiers du Plâtre et de l'Isolation.

Le Challenge vise également à sensibiliser ces publics aux enjeux du développement durable dans le bâtiment et les atouts de la profession à cet égard.

On l'aura compris, le challenge est une vraie opportunité de faire connaître des métiers insuffisamment connus ([voir la vidéo de présentation du challenge](#)).



N'hésitez pas à le relayer auprès des collègues de vos départements et aux centres de formation par alternance proches de chez vous pour qu'ils participent à l'opération ([en savoir plus ici](#)).

De plus, le Challenge bénéficie cette année d'un soutien exceptionnel du CCCA-BTP et d'un parrain hors du commun : le navigateur Jean Le Cam nous accompagnera tout au long du challenge et des coaches professionnels seront aux côtés des équipes participantes.

Faisons-le savoir haut et fort !

## SOCIAL

### → LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE ENTRERA EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE

Malgré les protestations des organisations de salariés, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre la réforme de l'assurance chômage dès le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

L'un des objectifs est de faire en sorte, comme l'a redit le Président de la République devant les représentants des entreprises de proximité, de « s'assurer qu'il n'est jamais plus rentable de ne pas travailler ». La réforme devrait donc permettre de corriger des situations d'aberrations qui ont été trop souvent induites par le mécanisme du salaire journalier de référence.

Le Chef de l'État a souligné qu'il avait accepté de repousser cette réforme du fait de la crise sanitaire et de la fragilité qu'elle créait en termes d'emploi. La crainte de voir grossir les rangs de Pôle Emploi ne s'étant heureusement pas concrétisée, l'objectif de l'exécutif est de répondre aux tensions qui caractérisent aujourd'hui le marché du travail en encourageant la reprise d'activité et en privilégiant l'incitation au travail.



Parallèlement, le Gouvernement financera les chefs d'entreprise qui accepteront de former pendant plusieurs mois des demandeurs d'emploi de longue durée. Et dans le même esprit, une impulsion sera donnée aux contrats de professionnalisation au profit de ces chômeurs de longue durée.



## ÉCONOMIE

### → AUDIT ÉNERGÉTIQUE ET POUSSIÈRES D'ATELIERS AU MENU DU CSCEE

La plénière du Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique qui s'est réunie la semaine dernière avait notamment à son ordre du jour l'examen de l'arrêté destiné à définir le contenu de l'audit énergétique obligatoire prévu par la loi « Climat et Résilience » pour les logements

consommateurs d'énergie (classes D à G). Cet audit devra être réalisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain lors des mutations. Au-delà, son cadre est censé devenir également celui qui devra être utilisé pour les audits énergétiques liés aux différents dispositifs d'aide (MaPrimeRénov', CEE

rénovation globale, Eco-prêt à taux zéro performance globale, audit des SARE), ce qui impliquera de nouvelles modifications réglementaires.

Le CSCEE a par ailleurs pris connaissance du projet de décret de la DGT concernant les poussières dans les locaux de production.

## FORMATION

### → UN NOUVEAU MOOC POUR DES RÉNOVATIONS PERFORMANTES

L'AQC propose un nouveau MOOC « Rénovation performante : les risques et les bons réflexes » qui est ouvert du 28 septembre au 29 novembre 2021.

Ce programme en ligne qui n'exigera qu'une heure par semaine, vise à permettre aux professionnels d'identifier les risques liés à une rénovation performante, de diagnostiquer une situation, de connaître les risques liés aux interfaces et maîtriser les bons gestes pour chaque poste de travaux. Il vise également à les aider à comprendre l'importance d'une bonne coordination afin d'assurer des travaux de qualité.

Ce MOOC gratuit s'appuie sur des retours d'expérience de centaines de rénovations performantes étudiées depuis 2010 dans le cadre du [Dispositif REX bâtiments performants](#) de l'AQC.

Un tronc commun est proposé, concentrant les définitions et bases communes puis chacun pourra suivre le parcours de son choix soit sur l'enveloppe du bâtiment (menuiseries,

façades, toitures et planchers) soit sur les systèmes de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire ou encore de clim et de photovoltaïque.

[Tout savoir sur ce MOOC ici.](#)



### → CAPTIVER SON AUDITOIRE N'EST PAS INNÉ, CELA S'APPREND !

À l'oral, nous ne sommes pas tous armés de la même aisance. Chacun gère sa timidité, sa maladresse, sa nervosité comme il peut.

Rien de très réhébitorique dans les échanges du quotidien. Mais le sujet peut devenir très problématique quand il s'agit de s'exprimer au nom d'une organisation patronale comme la CAPEB ! L'artisanat du bâtiment mérite d'être porté et défendu par de dignes représentants, qui savent utiliser les bons mots au bon moment, qui ont acquis le sens

de la réplique et du débat contradictoire, qui sont en mesure de prononcer un discours convaincant, ciblé, efficace.

Peu nombreux sont celles et ceux qui savent faire tout ça naturellement ! La majeure partie des militants syndicaux et des élus de la CAPEB, comme l'immense majorité des Français, ne possèdent pas ces techniques

et doivent les acquérir pour mener à bien leurs missions. C'est pour les aider à être meilleurs dans ce domaine que la CAPEB a mis au point, avec l'ISM, une formation courte mais percutante.

[La prochaine session](#) est programmée pour le 15 octobre en visioconférence. Inscrivez-vous vite !



## LOBBYING

### → ÉCOCONSTRUCTION, BIOSOURCÉS, DÉCHETS : LA CAPEB AUDITIONNÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La semaine dernière, la Présidente du groupe d'étude sur l'écoconstruction à l'Assemblée Nationale a auditionné la CAPEB à propos de la construction durable et de l'utilisation de matériaux biosourcés.

David Morales, qui représentait la CAPEB à cette occasion, a commencé par évoquer les difficultés d'approvisionnement en matériaux auxquelles les entreprises doivent faire face aujourd'hui, notamment en ce qui concerne les isolants biosourcés. Il a plaidé pour que des solutions soient trouvées à l'avenir afin d'éviter pareille situation, notamment en termes de capacité de production pour ce qui concerne le bois mais aussi d'accompagnement des filières peu carbonées et pourtant oubliées de la RE2020 comme, par exemple, la pierre. Le vice-président en charge des questions économiques a indiqué que si les particuliers sollicitent de plus en plus souvent les entreprises pour l'utilisation des isolants biosourcés, ces derniers tendent encore à

renchérir le coût des chantiers. « On ne peut pas construire plus vite, mieux et moins cher » a-t-il souligné.

Au cours de cette audition, David Morales a également évoqué la problématique de la gestion des déchets, soulignant que le projet de bordereau destiné à assurer leur traçabilité, et qui avait été soumis à la consultation en juillet, était totalement inapplicable et devait donc être largement revu. À cette occasion, David Morales a eu l'occasion de rappeler les positions de la CAPEB : un maillage territorial des dépôts de déchets au plus près des entreprises, des règles ne différenciant pas les gros et les petits chantiers ou encore, une participation des organisations professionnelles comme la CAPEB à la

gouvernance des futurs éco-organismes qui géreront la REP Bâtiment afin que les intérêts des entreprises soient pris en considération.

Enfin, s'agissant de rénovation énergétique, le vice-président a rappelé que la CAPEB privilégie un parcours de travaux plutôt qu'une rénovation globale en une fois comme semble le suggérer le Gouvernement, et souhaite que les fonds dédiés à MaPrimeRénov' continuent à être utilisables pour les gestes les plus vertueux et les plus efficaces (isolation des combles, parois, systèmes de chauffage, menuiseries...) tout en mettant en place des mécanismes d'incitation pour les particuliers à la réalisation d'un parcours travaux permettant d'étaler la réalisation des travaux dans le temps.



## U2P

Le Conseil National de l'U2P, qui s'est réuni ce mardi, a commenté la rencontre avec le Premier ministre le 2 septembre dernier, fait le point sur les échanges et négociations en cours dans le cadre de l'agenda social autonome (formation professionnelle et apprentissage, justice prud'homale, modernisation du paritarisme) et sur les élections aux Chambres de Métiers. Le Conseil National a également examiné les résultats de la représentativité tant sur le plan patronal qu'au niveau des travailleurs indépendants. Sans oublier évidemment de faire un bilan (globalement très positif) des Rencontres de la semaine dernière.

## UCF

Le Président de la CAPEB participait en cette fin de semaine au Conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'UCF qui se tenaient à Bordeaux. Deux points à souligner à cette

occasion : le projet de communication pour promouvoir le rôle et la plus-value des caisses de congés pour les entreprises, projet prévu pour la fin du premier semestre 2022 et d'autre part, un projet de résolution visant à octroyer, de manière rétroactive, la prime vacances aux salariés qui ne comptabilisaient pas suffisamment d'heures pour en bénéficier parce qu'ils avaient été placés en activité partielle.

## CESE

Jean-Christophe Repon présidait lundi le bureau du groupe de l'Artisanat et des Professions libérales du CESE où il a notamment été question des candidatures à soutenir pour représenter le CESE dans de nouveaux organismes extérieurs (CA de l'Université de Paris, comité scientifique de l'OFCE, par exemples), de la tenue d'une séance plénière (dédiée à l'égalité femmes-hommes), d'évoquer une auto-saisine de la Commission Education, Culture et Communica-

tion sur "l'engagement bénévole" ainsi que des saisines gouvernementales attendues et enfin, de la conférence des enjeux du 12 octobre. Le Président de la CAPEB participait par ailleurs à la commission Travail et Emploi du CESE ce mercredi.

## FLAME

Comme prévu ([voir notre actualité ARTUR](#)), la CAPEB et la Fédération FLAME ont signé une convention ce 22 septembre pour favoriser les coopérations dans les territoires entre nos CAPEB et les Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) qui interviennent auprès des acteurs publics et privés notamment dans les InfoEnergie.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration confédéral se tenait en cette fin de semaine. Nous reviendrons sur ses débats et décisions dans notre prochain numéro.

## MÉTIERS

### → LE PRÉSIDENT DE L'UNA 3E RÉUNIT SES CONSEILLERS

Le Président de l'UNA Équipement Électrique et Electro-Domotique a réuni ses conseillers professionnels le jeudi 16 septembre. Ils ont commencé par faire un point sur la convention entre la CAPEB Rhône-Alpes, le Consuel et Qualifelec puis ont fait un retour sur

les JPC de Lyon, évoquant les points à améliorer pour la prochaine édition. Après avoir fait un état des lieux des partenariats intéressant l'UNA et discuté de la réunion qui s'est tenue la veille avec IGNES, ils ont passé en revue l'ensemble des dossiers suivis dans les divers organismes de la



filière (EDF, Enedis, AFNOR) ainsi que les travaux menés au sein des organismes dans lesquels l'UNA siège : Qualifelec, Consuel, Promotelec et Qualit'EnR. Un point sur les questions de formation a conclu la journée.

## COMMUNICATION

### → EUROSILLS 2021 : LA COMPÉTITION EST OUVERTE !

Grande semaine pour les 31 jeunes titulaires de l'Équipe de France des Métiers qui défendaient cette semaine les couleurs tricolores aux championnats européens des métiers, à Graz.

Les EuroSkills, puisque ces championnats portent ce nom, se déroulent ainsi du 22 au 26 septembre 2021. L'événement est évidemment un moment privilégié pour promouvoir les savoir-faire des métiers du bâtiment, susciter l'intérêt, voire des vocations, auprès des jeunes qui se cherchent un avenir.



L'attractivité des métiers devient d'autant plus essentielle que les entreprises manquent de compagnons ! Partageons donc cette belle vitrine que nous offre cette finale européenne. À cet effet, vous trouverez sur ARTUR [un kit de communication complet](#), [un dossier de presse](#), des [portraits](#) et tous les accès et adresses web et réseaux sociaux pour relayer ces EuroSkills !

## L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Le Plan comporte également des mesures pour accompagner la reconversion des indépendants avec la possibilité de bénéficier du dispositif d'assurance chômage qui leur est dédié une fois tous les 5 ans mais sans être obligés de passer par une liquidation ou un redressement judiciaire. Il sera désormais possible de bénéficier de l'allocation des travailleurs indépendants dès lors que l'activité n'est plus économiquement

viable. Un doublement du crédit d'impôt pour la formation des dirigeants est également prévu dès le mois de janvier prochain.

Tout ceci va dans le bon sens évidemment. On sera plus modéré en ce qui concerne les dispositions visant à simplifier le début d'activité des indépendants car plusieurs favorisent le régime de la micro-entreprise, ce que nous ne jugeons ni souhaitable ni nécessaire, au

contraire. Ce plan fera l'objet d'un projet de loi qui sera présenté au Conseil des Ministres le 29 septembre. Il devrait commencer à être examiné au Parlement à la fin du mois d'octobre en vue d'un vote définitif et d'une promulgation de la loi fin décembre début janvier. Nous suivrons ce processus au plus près évidemment et proposerons les amendements qui nous sembleront utiles.